Dossier de presse

Consultation publique sur l'eau, les inondations et le milieu marin 19 décembre 2014 – 18 juin 2015

www.eau-loire-bretagne.fr ou www.prenons-soin-de-leau.fr

Établissement public du ministère chargé du développement durable

Communiqué de presse

www.eau-loire-bretagne.fr

Orléans, le 18 décembre 2014

Consultation du public sur l'eau
L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?
Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015
Répondez en ligne sur
www.prenons-soin-de-leau.fr

L'agence de l'eau Loire-Bretagne s'appuie sur un réseau d'acteurs relais important. Associations, collectivités, entreprises… Leurs actions contribuent à démultiplier l'information sur la consultation et à favoriser la participation du plus grand nombre.
Pour les aider dans leur démarche, le site grand public www.prenons-soin-de-leau.fr leur propose un espace partenaires pour annoncer leurs événements, des articles d'actualité sur la consultation ou sur les avancées du Sdage et des outils pédagogiques pour comprendre et expliquer le Sdage.

Le bassin Loire-Bretagne et son comité de bassin

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire national métropolitain. Il intéresse
10 régions, 36 départements en tout ou partie,
plus de 7 358 communes
et 12,4 millions d'habitants.
Le comité de bassin compte 190 membres représentant toutes les catégories d'utilisateurs d'eau du bassin, élus, acteurs économiques et associatifs, services de l'Etat.

Consultation du public sur l'eau
L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?
Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

Une consultation publique sur l'eau, les inondations et le milieu marin

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, les habitants du bassin Loire-Bretagne sont invités à donner leur avis sur deux plans d'actions pour l'eau : la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau et la stratégie de gestion des risques d'inondation.

La stratégie de reconquête de la qualité de l'eau est définie par le Sdage, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Il fixe les objectifs à atteindre en termes de qualité des eaux et des milieux aquatiques, de quantité d'eau, de répartition et de gestion de la ressource. Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) décrit la stratégie du bassin Loire-Bretagne pour gérer les risques d'inondation.

Sdage et PGRI serviront de cadre réglementaire à toutes les décisions publiques qui ont un impact sur l'eau dans le bassin Loire-Bretagne. Adoptés fin 2015, ils seront mis en œuvre sur la période 2016-2021.

Pour participer à la consultation, un questionnaire et une notice d'accompagnement sont disponibles sur le site Internet www.prenons-soin-de-leau.fr. Il est également possible de transmettre une contribution libre, sur le Sdage et/ou le PGRI, au secrétariat technique du bassin Loire-Bretagne.

Les documents sont consultables dans toutes les préfectures des départements concernés et au siège de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à Orléans. Tous les avis seront étudiés par le comité de bassin et les services de l'État, qui pourront modifier ou compléter leurs propositions.

Dans le même temps, le public est également consulté sur les plans d'action pour le milieu marin (PAMM). Avec ses 2 600 km de côtes, le bassin Loire-Bretagne est intéressé par trois PAMM différents : Manche-mer du Nord, mers celtiques et golfe de Gascogne. Dans le cadre de cette consultation nationale, les habitants du bassin peuvent donner leur avis sur un ou plusieurs de ces plans d'action pour le milieu marin en se rendant sur www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr .

Contact presse : *Paule Opériol, agence de l'eau Loire-Bretagne, directrice de l'information et de la communication – paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr*

www.eau-loire-bretagne.fr,

Sommaire

2014-2015, une consultation nationale sur l'eau	page	3
Volets eau et inondation, sur quoi porte la consultation ?	page	6
Associer le public aux politiques de l'eau	page	8
Le Sdage Loire-Bretagne 2016-2021	page	10
Relayer la consultation sur le territoire	page	12
Bibliographie	page	14

Synthèse :

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, les citoyens et les assemblées régionales, départementales et locales sont invités à participer à une consultation nationale sur l'eau, les inondations et le milieu marin. Cette consultation porte sur trois volets, qui correspondent à trois plans d'actions différents :

→volet eau avec les Sdage, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et leur programme de mesures associé,

→volet inondation avec les PGRI, les plans de gestion des risques d'inondation,

→volet milieu marin avec les programmes de mesures des PAMM, les plans d'action pour le milieu marin.

Une consultation commune sur les Sdage et les PGRI est organisée dans chaque bassin versant par les comités de bassin et l'État. Pour les PAMM, la consultation est organisée par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie à l'échelle des sous-régions marines. Chaque plan d'actions est adapté aux problématiques de son territoire et sera validé fin 2015. Sdage, PGRI et PAMM donnent un cadre réglementaire pour la gestion des eaux sur la période 2016-2021.

Le Sdage actuellement en vigueur sur le bassin Loire-Bretagne pour la période 2010-2015 a apporté des améliorations. Il reste cependant des progrès à faire en termes de qualité de l'eau et des milieux aquatiques. La réduction des pollutions et la restauration des cours d'eau sont les priorités du Sdage 2016-2021.

L'avenir de l'eau nous concerne tous, c'est pourquoi il est important que le public puisse donner son avis sur ces documents. L'agence de l'eau Loire-Bretagne aide les acteurs qui souhaitent relayer la consultation sur le bassin en mettant à disposition des outils pédagogiques et en organisant des moments d'échanges pour mieux s'approprier les enjeux et contribuer au débat.

2014-2015 : une consultation nationale sur l'eau

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, une consultation nationale sur l'eau est organisée autour de trois volets : eau, inondation et milieu marin. L'objectif est de recueillir toutes observations et propositions du public et des assemblées (voir ci-après) sur les différentes stratégies de gestion des eaux du territoire métropolitain.

Depuis sa source jusqu'à la mer où elle se jette, l'eau est présente partout. Elle est à la fois nécessaire aux milieux naturels et aux hommes qui l'utilisent pour leurs différentes activités.

En cas de fortes pluies, cette même eau peut néanmoins causer des dommages importants. Pour gérer cette ressource au mieux, il est important de coordonner les actions entre les territoires et les acteurs à travers des plans d'action pour l'eau :

→à l'échelle des bassins hydrographiques : les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage), et les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI)

→à l'échelle des sous-régions marines : les plans d'actions pour le milieu marin (PAMM).

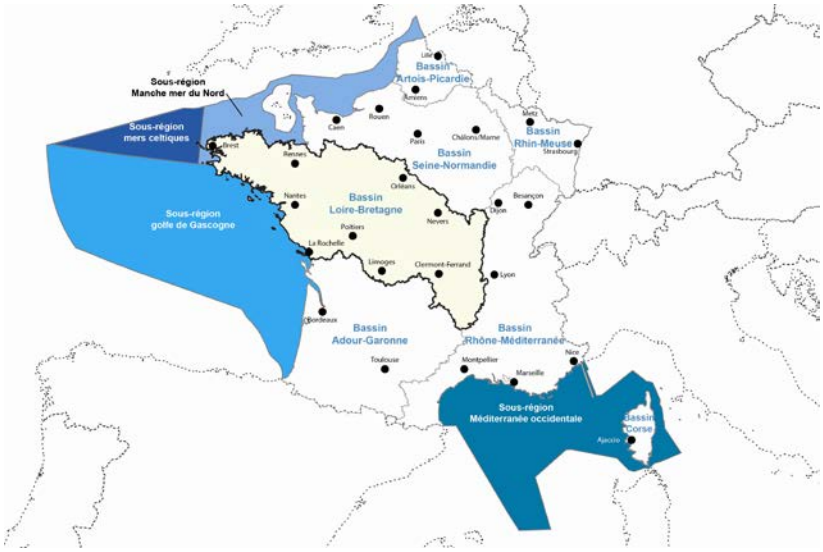

Tous ces documents sont à l'état de projets et doivent être adoptés fin 2015. Ils servent de cadre réglementaire à toutes les décisions publiques qui ont un impact sur l'eau.

La consultation en Loire-Bretagne

Le bassin Loire-Bretagne s'étend des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, ce qui représente au total, 28% du territoire national métropolitain. 12,4 millions de personnes y habitent. Ce bassin intéresse 10 régions, 36 départements et 7 358 communes.

Les habitants du bassin peuvent répondre à la consultation sur le Sdage, son programme de mesures associé et sur le PGRI.

Le bassin Loire-Bretagne possède une importante façade littorale : 2 600 km de côtes. Cette façade est concernée par trois sous-régions marines. Le public qui le souhaite pourra participer à la consultation sur le volet milieu marin en donnant son avis sur un ou plusieurs PAMM : Manche-mer du Nord, mers celtiques ou golfe de Gascogne.

Le bassin Loire-Bretagne - - © Agence de l'eau Loire-Bretagne

Qui consulte ?

Le Sdage est élaboré par le comité de bassin. Celui-ci débat et définit de façon concertée les grands axes de la politique de l'eau pour une gestion durable des ressources et la protection des milieux naturels aquatiques dans le bassin hydrographique.

Le PGRI est élaboré par l'État (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - Dreal de bassin) en concertation avec les acteurs.

La consultation sur le volet milieu marin est organisée par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (directions interrégionales de la mer - DIRM).

Qui est consulté ?

- pour le Sdage : les assemblées départementales, régionales, voire interrégionales : conseils départementaux et régionaux ; conseils économique, social et environnemental régional (Ceser) ; chambres consulaires ; établissements publics territoriaux de bassin ; Comité national de l'eau et au Conseil supérieur de l'énergie et du gaz ; parcs nationaux et parcs naturels régionaux ; comités de gestion des poissons migrateurs ; commissions locales de l'eau ; comités régionaux trame verte et bleue,
- pour le PGRI : les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace ; le comité de bassin ; les établissements publics territoriaux de bassin,
- et : tous les habitants du bassin Loire-Bretagne, particuliers, professionnels, associations…

Le comité de bassin Loire-Bretagne

En France, la gestion de l'eau s'exerce à l'échelle d'un bassin hydrographique (cf. ci-dessous). On compte sept grands bassins hydrographiques en métropole et cinq bassins ultra-marins. Dans chacun, un comité de bassin, c'est-à-dire un parlement de l'eau, rassemble les représentants des collectivités locales, de l'État, du monde industriel et agricole, du monde associatif et des consommateurs.

Le comité de bassin Loire-Bretagne compte 190 membres, dont 76 représentants des collectivités territoriales, 76 représentants des usagers de l'eau et 38 représentants de l'État et de ses établissements publics. Les membres sont élus pour 6 ans.

Le comité de bassin Loire-Bretagne a été renouvelé en juillet 2014. Il est actuellement présidé par Joël PÉLICOT.

Bassin hydrographique : un bassin est une grande cuvette dans laquelle l'eau qui tombe ruisselle. Elle s'enfonce dans le sol ou s'écoule le long des pentes vers les rivières et la mer.

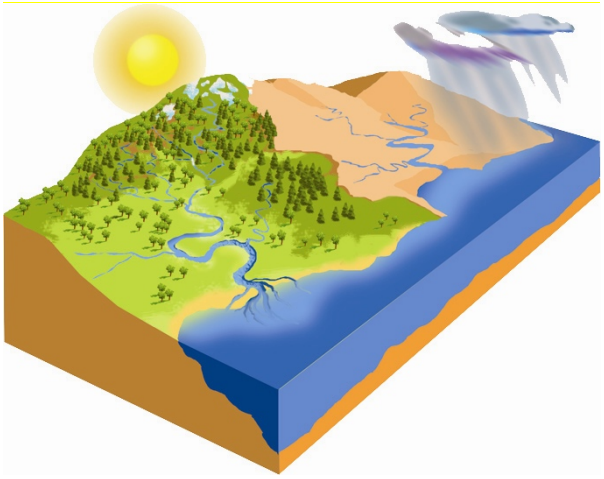

© Les forces motrices

Volets eau et inondation, sur quoi porte la consultation ?

La consultation sur les volets eau et inondation porte à la fois sur le Sdage, son programme de mesures associé et sur le PGRI.

Le Sdage, élaboré par le comité de bassin, correspond à la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Il constitue un cadre réglementaire qui s'impose à toutes les décisions publiques concernant le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. Il s'impose en particulier aux Sage, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, qui déclinent les orientations du Sdage à une échelle plus locale.

Le PGRI quant à lui, constitue la stratégie de gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. Il s'impose à toutes les décisions publiques concernant l'aménagement du territoire (schémas de cohérence territoriaux, plans locaux d'urbanisme…).

Ces documents seront adoptés fin 2015 pour être appliqués de 2016 à 2021.

Une seconde consultation pour le Sdage 2016-2021

L'élaboration du Sdage 2016-2021 a commencé il y a plusieurs années. Une première consultation a été organisée en 2012-2013 pour définir les « questions importantes », c'est-à-dire, les questions auxquelles le Sdage doit répondre pour progresser vers l'objectif de bon état de toutes les eaux.

Près de 6 000 réponses ont été recueillies sur le territoire. Tous les avis ont été analysés par le comité de bassin qui a complété les questions importantes. Il a en particulier renforcé la prise en compte du changement climatique, des milieux sensibles comme le littoral et les têtes de bassin versant et de l'analyse économique dans les prises de décision. C'est sur cette base que le projet de Sdage, aujourd'hui à la consultation, a été élaboré.

Des risques gérés à l'échelle du bassin

Tout comme le Sdage, le PGRI est un document adapté aux problématiques du bassin Loire-Bretagne. Il détermine, à l'échelle de l'ensemble de ce territoire, les dispositions générales de gestion du risque d'inondation. Il donne une vision stratégique des actions à mettre en place pour réduire les conséquences négatives des inondations à venir. La prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire fait partie des points forts de ce plan d'action.

Les principaux axes du PGRI sont la prévention des risques, la protection des personnes et des biens les plus exposés et, le cas échéant, la gestion de crise pour un retour rapide à la normale.

Une articulation nécessaire entre les documents

Le Sdage et le PGRI s'intéressent à la même eau : celle qui coule de la source à la mer et qui, sur son passage, peut être la cause d'inondations.

Pour une meilleure cohérence des actions sur le terrain, les deux documents s'articulent entre eux. Le Sdage s'intéresse plus particulièrement à la gestion des cours d'eau, des zones humides et du maintien des zones d'expansion des crues. Le PGRI s'intéresse à l'ensemble des actions de réduction de vulnérabilité pour les biens et les personnes.

Les étapes du PGRI Loire-Bretagne

Le PGRI s'inscrit dans la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation. Avant son élaboration, chaque bassin a réalisé un état des lieux de ces risques. Cet état des lieux a permis de définir les priorités et de déterminer les territoires à risques importants.

Le Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne comprend 6 objectifs :

1 : préserver les capacités d'écoulement des crues, ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines,

2 : planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque,

3 : réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable,

4 : intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale,

5 : améliorer la connaissance du risque d'inondation,

6 : se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale.

Associer le public aux politiques de l'eau

La construction du Sdage nécessite la participation du public aux étapes clé de son élaboration : définition des grands enjeux, puis validation du projet avant son adoption par le comité de bassin. Cette participation se fait notamment à l'occasion des consultations réglementaires.

Ce principe de participation du public est directement hérité de la Convention d'Aarhus que la France a ratifiée en 1998, aux côtés de 38 autres pays. Cette convention définit un cadre pour l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement « afin de contribuer à protéger le droit de chacun, dans les générations présentes et futures, de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être ».

La directive cadre européenne sur l'eau reprend les principes de la Convention d'Aarhus. Depuis 2005 en France, la Charte de l'environnement, adossée à la Constitution, reprend également ces principes.

Informer pour mieux comprendre

Pour permettre au public de participer aux décisions en matière d'environnement, il est important de lui donner accès à l'information.

Les citoyens doivent être informés du contexte et des enjeux du dossier en question, pour pouvoir répondre en connaissance de cause aux questions qui leur sont posées.

En offrant au citoyen une place dans les débats environnementaux, les autorités publiques répondent aux exigences de transparence et de proximité, synonymes de bonne gouvernance publique. Lorsqu'une consultation est organisée, les autorités publiques qui en sont à l'origine doivent prendre en compte les avis émis. Elles doivent également communiquer sur la façon dont ces avis ont été pris en compte.

La participation des citoyens à la définition des priorités du Sdage

À travers la consultation de 2012-2013, les participants ont indiqué qu'ils adhéraient aux « questions importantes » auxquelles le Sdage 2016-2021 doit répondre. Ces questions concernent la qualité des eaux, les milieux aquatiques, la quantité d'eau disponible et l'organisation collective.

Les avis recueillis ont amené le comité de bassin à compléter son document. Il propose :

- une meilleure prise en compte des aspects économiques dans le processus d'élaboration du Sdage
- la prise en compte et l'anticipation du changement climatique
- l'amélioration de la connaissance, ainsi que de son accessibilité par le plus grand nombre
- la prise en compte des milieux sensibles, tels que les têtes de bassins versants ou le littoral

La prise en compte de l'avis du public contribue à améliorer le Sdage pour parvenir à l'objectif de bon état des eaux.

Et à l'élaboration du PGRI

L'élaboration du PGRI répond, tout comme le Sdage, aux principes de la Convention d'Aarhus. La participation du public est donc obligatoire.

Les deux documents doivent être adoptés avant fin de l'année 2015. Les calendriers étant similaires, la consultation du public se fait en même temps. En Loire-Bretagne, un même document présente les deux consultations et propose au public un questionnaire commun.
Ce document d'information et l'intégralité des textes sur lesquels porte la consultation sont disponibles :

- sur le site internet consacré à l'information et à la consultation du public du bassin Loire-Bretagne : www.prenons-soin-de-leau.fr.

- sur le site de l'agence de l'eau et du comité de bassin Loire-Bretagne : www.eau-loire-bretagne.fr.
- dans les préfectures des 36 départements concernés par le bassin Loire-Bretagne, ainsi qu'au siège de l'agence de l'eau à Orléans.

Pour participer à la consultation, les habitants peuvent répondre à un questionnaire en ligne sur le site www.prenons-soin-de-leau.fr. Ils peuvent aussi faire parvenir au comité de bassin une contribution écrite, individuelle ou collective, à l'adresse suivante : sdage@eau-loire-bretagne.fr ou par voie postale :

Secrétariat technique du bassin Loire-Bretagne
Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Buffon
CS 36339
45063 ORLÉANS Cedex 2

Comment savoir à quel bassin appartient ma commune ?

En allant sur le site des agences de l'eau et en saisissant le nom de la commune ou le code postal :

http://www.lesagencesdeleau.fr/les-agences-de-leau/les-six-agences-de-leau-francaises/

Le Sdage Loire-Bretagne 2016-2021

État des eaux où en est-on ?

Dans le cadre de l'élaboration du Sdage, un état des lieux a été réalisé en 2013. Il tient compte de trois facteurs importants : l'état actuel des eaux, l'évolution prévisible des pressions sur les milieux aquatiques (augmentation de la population…) et les effets prévisibles des politiques publiques déjà mises en œuvre.

Il établit pour toutes les eaux, le risque de ne pas atteindre le bon état. Le bon état correspond à une eau permettant une vie végétale et animale riche et variée, sans produits toxiques et qui est présente en quantité suffisante pour satisfaire tous les usages. Aujourd'hui, 30% des eaux sont en bon état. Le Sdage 2016-2021 vise un résultat de 61% en 2021.

Les principaux risques sont différents selon les milieux :

- cours d'eau : surtout des risques liés à l'hydrologie et à l'artificialisation des rivières (barrages, dérivations, aménagement des berges, etc.),
- plans d'eau : pollution par les nutriments, dont fait partie le phosphore qui favorise l'eutrophisation,
- nappes souterraines : pollution, prélèvements excessifs,
- estuaires et eaux côtières : algues vertes à l'origine du phénomène de marée verte.

Ce qui a évolué en Loire-Bretagne

Même si toutes les eaux ne sont actuellement pas en bon état, des améliorations sont observées sur le bassin Loire-Bretagne. Ces améliorations concernent tant l'état des eaux de certains cours d'eau ou nappes d'eau souterraines que certaines pratiques.

10% des nappes d'eau souterraine sont passées en bon état car elles contiennent moins de polluants (nitrates et pesticides) ou parce qu'elles sont moins impactées par les prélèvements d'eau.

En Bretagne : les teneurs en nitrates des cours d'eau et des nappes ont diminué grâce aux programmes d'actions de ces dernières années.

Sur les cours d'eau : moins de phosphore et de matières organiques grâce au renforcement de l'épuration des eaux usées des villes et des industries. La réduction des rejets de phosphore dont le stock reste conservé dans les sédiments reste néanmoins une priorité.

Ce dont traite le Sdage

- Qualité des eaux : réduire les pollutions par les nitrates ; réduire la pollution organique et bactériologique ; maîtriser la pollution par les pesticides ; maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses ; protéger la santé en protégeant la ressource en eau.
- Qualité des milieux aquatiques : repenser les aménagements des cours d'eau ; préserver les zones humides ; préserver la biodiversité aquatique ; préserver le littoral ; préserver les parties amont des cours d'eau.
- Quantité d'eau : maîtriser les prélèvements d'eau.
- Organisation collective : faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques ; mettre en place des outils réglementaires et financiers ; informer, sensibiliser, favoriser les échanges.

La prise en compte du changement climatique

Les effets du changement climatique peuvent avoir des conséquences importantes sur la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Quelques exemples de scénarios : risques de sécheresse plus fréquents en saison chaude ; plus de précipitations en saison froide avec des risques d'inondation accrus ; si les périodes de basses eaux sont plus fréquentes, augmentation de la concentration des polluants dans les cours d'eau ; développement d'espèces envahissantes…

Concernant la répartition de l'eau, des tensions peuvent augmenter dans les secteurs où les besoins sont supérieurs à la quantité d'eau disponible.

Afin d'anticiper ces situations, le Sdage donne la priorité aux économies d'eau, à la prévention des pénuries, la réduction des pertes sur les réseaux et aux approches locales.

Relayer la consultation sur le territoire

Le bassin Loire-Bretagne est un territoire vaste au sein duquel habitent 12,4 millions d'habitants. Afin de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de l'eau et de recueillir le plus d'avis possible lors des consultations publiques, l'agence de l'eau s'appuie sur un réseau d'acteurs relais. Associations, collectivités, services de l'État, entreprises… contribuent à démultiplier l'information sur le terrain.

Lors de la consultation 2012-2013, environ 400 partenaires ont relayé l'information et organisé plus de 1 000 actions, parmi lesquelles des manifestations grand public, des diffusions d'information sur les sites internet et les réseaux sociaux ou encore des reportages audio ou vidéo. Toutes ces initiatives favorisent la participation et nourrissent les débats sur l'eau.

Nouveau : un guide pour les acteurs-relais

Pour aider les acteurs-relais dans leur démarche, l'agence de l'eau a publié un guide pratique « Comment relayer la consultation publique sur l'eau ? Comment contribuer ? ». Il explique le contexte des consultations publiques sur le Sdage et présente les différents outils pédagogiques disponibles pour comprendre et expliquer les enjeux de ces consultations, participer et donner son avis.

Pour tous les acteurs qui souhaitent monter un projet de sensibilisation et relayer la consultation, une partie est consacrée au montage de projets : les étapes à suivre, les personnes relais, quelques exemples et idées d'actions à mener.

Ce guide est disponible sur le site internet www.prenons-soin-de-leau.fr, espace partenaire.

Le site Internet www.prenons-soin-de-leau

C'est le site grand public de l'agence de l'eau. Les structures qui souhaitent relayer la consultation y trouvent :

- le questionnaire de consultation à remplir en ligne,
- le guide pratique « Comment relayer et participer à la consultation publique sur l'eau ? »,
- des pages d'information sur la gestion de l'eau, la stratégie pour l'eau, qui fait quoi…,
- les événements proposés par l'agence et ses partenaires,
- des ressources pédagogiques pour aller plus loin,
- des ressources pour relayer l'information : bannière internet, affiches…,
- des liens vers des vidéos : pourquoi vous consulter, les questions importantes, paroles d'acteurs, des actions exemplaires pour l'eau…

Échanger, rencontrer les partenaires

Une rencontre « Comment sensibiliser sur le Sdage » est organisée chaque année par l'agence de l'eau. La rencontre du 27 novembre 2014 a réuni 150 participants. Au programme de cette édition : s'informer sur l'élaboration du Sdage 2016-2021, préparer la consultation du public et échanger nos expériences en matière de sensibilisation aux enjeux de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne.

À l'occasion du Carrefour des gestions locales de l'eau qui aura lieu les 28 et 29 janvier 2015 à Rennes, l'agence de l'eau organisera plusieurs séances de travail sur le projet de Sdage, du PGRI et des PAMM, dont un atelier participatif et une séance plénière.

Six forums de l'eau dans six grandes villes du bassin

Pour faciliter le débat sur ces projets de Sdage et de PGRI, le comité de bassin organise du 8 janvier au 10 février 2015, six forums de l'eau :

- Vilaine et côtiers bretons : à Saint-Brieuc le 8 janvier
- Allier-Loire amont : à Lempdes le 13 janvier
- Loire moyenne : à Vierzon le 15 janvier
- Loire aval et côtiers vendéens : à Nantes le 20 janvier
- Mayenne-Sarthe-Loir : au Mans le 5 février
- Vienne et Creuse : à Chasseneuil-de-Poitou le 10 février

Ces forums se tiennent de 14h à 17h et ils sont ouverts à tous ceux qui sont intéressés par la gestion de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne. Ils pourront rencontrer les membres du comité de bassin et débattre avec eux des grands enjeux de notre bassin et les réponses du Sdage.

Les inscriptions sont ouvertes en ligne sur le site internet www.eau-loire-bretagne.fr .

En savoir plus sur le Sdage et le PGRI

- L'état des lieux du bassin Loire-Bretagne – Ce qu'il faut en retenir, décembre 2013 → www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021/etat_des_lieux
- Résultats de la consultation de 2012-2013 : synthèse des résultats en 4 pages ; diaporama des résultats de la consultation (réponse aux questionnaires) ; diaporamas des résultats par sous-bassins, août-septembre 2013 → www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021/consultation_2012-2013#result
- Questions importantes et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2016 à 2021, adoptées par le comité de bassin le 4 juillet 2013 → www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021/questions_importantes/QI_04072013.pdf
- L'essentiel sur le Sdage 2010-2015 en 8 pages « Sdage mode d'emploi », supplément à la lettre d'information de l'agence de l'eau n°55, janvier 2010 → www.eau-loire-bretagne.fr/espace_documentaire/documents_en_ligne/lettre_info/lettre55_encart_Sdage.pdf
- Le numéro 80 de la revue l'Eau en Loire-Bretagne (56 pages), mars 2010 → www.eau-loire-bretagne.fr/espace_documentaire/documents_en_ligne/revue_lb/Leau_lb_80.pdf
- Le projet de Sdage 2016-2021 et son programme de mesures : www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021/projet_de_sdage
- Le projet de PGRI 2016-2021, bientôt sur le site internet de la Dreal Centre, rubrique « Risques » - « Inondation »

Bibliographie

Débats publics sur l'eau, textes de référence… les sites Internet à explorer pour en savoir plus

- *Charte de l'environnement*

La « Charte de l'environnement » a été adossée à la Constitution de la Cinquième République par la loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005
www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000790249&dateTexte=&categorieLien=id

- *Convention d'Aarhus*

Convention de la Commission des Nations unies pour l'Europe sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement
http://europa.eu/legislation_summaries/environment/general_provisions/l28056_fr.htm

- *Le site de la commission nationale du débat public*

www.debatpublic.fr

- *Le site des consultations publiques du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie*
www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/

- *« Consulter autrement, participer effectivement », rapport public 2011, Conseil d'Etat*
www.conseil-etat.fr/fr/rapports-et-etudes/rapport-public-2011-consulter-autrement-participer-effectivement.html

- *Droit du citoyen à l'information, concertation sur les projets d'urbanisme*
http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/democratie-proximite.html

Débats, consultations, gestion concertée de l'eau… quelques publications pour en savoir plus

- *Le site du programme « Concertation, décision, environnement »*

www.concertation-environnement.fr/

- *Le dialogue territorial, concertation et médiation pour l'environnement et le développement local*
www.comedie.org/

- *Le site du réseau Ecole et Nature (réseau national d'éducation à l'environnement) dédié aux pratiques pédagogiques sur le thème de l'eau*
http://eau.reseauecoleetnature.org/

- *Les publications et outils de France Nature Environnement pour informer et sensibiliser le public à l'eau et à la politique de l'eau*
http://eau.fne.asso.fr/fr/publi/outils.html

- *Le site de l'association Echos d'images avec des outils pédagogiques innovants : ABCdaire du littoral, Les petits ruisseaux font les grands fleuves, Le Kiosque à eau*
www.echos-dimages.com/

« Eau et citoyenneté : repères pour la sensibilisation et l'animation du débat public sur l'eau », Echos d'images – Dominique Cottereau, 2005
www.echos-dimages.com/uploads/PDF/Eau_et_citoyennete.pdf

- *« La démocratie de l'eau : comment participer ? », Observatoire régional de l'environnement en Poitou Charentes (ORE), août 2011*
www.eau-poitou-charentes.org/IMG/pdf/Debat_Public_comment_participer.pdf

- *Accompagnement des territoires pour la gestion concertée de l'eau, Union Nationale des CPIE, décembre 2010.*
www.reseau-eau.educagri.fr/files/fichierRessource1_AccompTerritGestionEau2010.pdf

- *« La participation du public dans les processus de décision liés à l'eau », Agence de l'eau Seine Normandie, Février 2001.*
www.oieau.fr/ReFEA/participation_fr.pdf

- *Éducation à l'environnement et ressources en eau douce, Fiche thématique de l'Ifrée, 2003*
http://ifree.asso.fr/client/bazar/upload/Fiche_15.pdf

- *Dossier « Éduquer à l'eau », La Luciole du Centre n°9, revue régionale d'éducation à l'environnement du Graine Centre, été 2007.*
www.grainecentre.org/dossier_eau.htm